



CARTE PASS "SENIORS" Règlement général

Article 1 :

Pour devenir adhérent à la carte Pass « Seniors », il est impératif de : remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier.

L'adhésion à la carte Pass « Seniors » ne se fera qu'après le dépôt du dossier complet au secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement (Chèque à l'ordre de « Sports » ou par Carte Bleue, directement sur place).

L'adhésion est valable de septembre 2021 à juin 2022 et permet l'accès gratuit à la bibliothèque.

Article 2 :

Tarifs annuels « Seniors » de 17 à 77 ans et + (justifiant être domicilié à Vias) :

- 60 € pour une activité hebdomadaire
- 80 € pour 2 activités hebdomadaires
- 110 € pour 3 activités hebdomadaires
- 135 € pour 4 activités hebdomadaires

Pour un règlement à l'année, l'adhésion est valable du 06 septembre 2021 au 20 juin 2022

Tarifs trimestriels « Seniors » de 17 à 77 ans et + (justifiant être domicilié à Vias) :

- 25 € pour une activité hebdomadaire
- 30 € pour 2 activités hebdomadaires
- 35 € pour 3 activités hebdomadaires
- 45 € pour 4 activités hebdomadaires

Pour un paiement au trimestre, l'adhésion est valable pour un des trois trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1 :** de septembre 2021 à décembre 2021 (payable avant le 10 septembre 2021)
- **Trimestre 2 :** de janvier 2022 à mars 2022 (payable avant le 17 décembre 2021)
- **Trimestre 3 :** d'avril 2022 à juin 2022 (payable avant le 31 mars 2022)

Article 3 :

Pour participer à une activité il est impératif de s'inscrire au préalable aux activités proposées.

Article 4 :

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs. Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Article 5 :

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou animateurs). Toutes formes d'agressivité (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Toute exclusion d'une des activités entraîne, par le retrait de la carte Pass, l'exclusion de toutes les autres animations.

Article 6 :

Pour rappel : Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes, etc..) dans les locaux municipaux.

Pour la pratique du sport à la Halle Multisports :

- **La pratique du sport torse-nu est strictement interdite**
- **1 paire de basket réservée pour la salle est obligatoire**
- **1 serviette obligatoire**

Article 7 :

Tableau des activités proposées.

	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi			
	Salle Danse	Gymnase	Salle Danse	Salle Dojo	Salle Musculation	Gymnase	Salle Danse	Salle Danse	Salle Dojo	Gymnase	
9h-9h30		Walking Football (9h-10h30)			Gym adaptée (9h-10h)	Marche nordique (9h-11h30)				Walking Football (9h-10h30)	
9h30-9h45											
9h45-10h											
10h-10h30	Réveil musculaire (10h-10h45)		Equilibre (10h-10h45)		Gym adaptée (10h-11h)			Renfo muscu (10h-11h)		Pilates (10h-11h)	
10h30-10h45											
10h45-11h											
11h-11h30	Equilibre (11h-11h45)			Pilates (11h-12h)	Gym Adaptée (11h-12h)				Stretching (11h-12h)		
11h30-11h45											
11h45-12h											

Important : Pour tout changement de n° de téléphone, d'adresse mail ou d'adresse postale, merci d'informer le secrétariat du Service des Sports afin de mettre à jour le dossier.